Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_090-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_250619_090

FONCIER - CESSION DU LOCAL COMMERCIAL D'ENVIRON 145 M² CORRESPONDANT A LA PARCELLE CADASTREE AM 03 SITUEE AU 98 RUE DE LA LIBERTE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	24
Votants	29
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	5

Séance du 19 juin 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 13 juin 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Chantal BUSSY, Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Océane ROULOT, Armand BONNAMY, pouvoir à Robert BRIOUDE, Thierry JOSEPH, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA, Anne CROUZIER, pouvoir à Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

La Ville a procédé à la mise en vente d'un commerce de 145 m² environ sur trois étages, situé au 98 rue de la Liberté, parcelle AM 03 d'une contenance de 67 m².

L'offre présentée la SCI « Liberté LCL », représentée par Monsieur BACCAM Ludovic et Madame LEGRAND BACCAM Claire, s'élevant à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS sans condition de prêt, a été retenue aux conditions suivantes :

- Signature définitive de la vente (sans compromis préalable) ;
- Sans conditions suspensives.
- Autorisation de la ville pour visiter les lieux au besoin et pour disposer des clés sur

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_090-DE

demande écrite préalable à condition que celles-ci soient restituées le jour même aux Services Techniques.

Il est précisé que les frais d'acte seraient pris en charge par l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la vente d'un commerce sur trois étages, situé 98 rue de la Liberté (surface d'environ 145 m², parcelle AM 03), à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000 euros), sans condition de prêt, aux conditions ci-dessus ;

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	23	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	1	Marguerite BACCAM

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 038-213800535-20250620-DB_250619_090-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 23/06/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 23/06/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.